

VISIO OS/RECTORAT 27/08/20

Le Secrétaire Général et le DRH étaient présents pour le rectorat.

- Le nouveau protocole sera décliné en local et présenté en CHSCTA lundi, questions possibles au Dr LEBOT. Il n'y aura pas de dérogation possible (pas de masque avec des petits groupes, par exemple). RAPPEL : nous devons tous appliquer les règles en tant que FONCTIONNAIRE.

Obligation du port du masque pour les personnels en permanence, cela sera rappelé dès ce soir dans la lettre COVID. C'est absolument nécessaire pour limiter les cas contacts et la propagation du virus.

- Jour de carence : **un enseignant qui va travailler avec de la fièvre pourra être sanctionné** car c'est contraire au protocole. Il doit absolument aller voir un médecin qui pourra lui permettre ou pas d'aller travailler. Le jour de carence ne peut être un justificatif pour ne pas respecter le protocole ! Non à l'auto-diagnostic ou auto-médication si on a plus de 38°, on doit consulter si on veut aller travailler !
- Un protocole particulier sera revu pour les documentalistes (demande du SG aux IA-EVS)
- La vulnérabilité des enseignants n'est pas remise en cause mais on reviendrait aux 11 pathologies reconnues selon les infos reçues du MEN. La priorité est de ne pas mettre les personnels en danger, les consignes du SG sont très claires à ce niveau, avec mise en travail à distance en attendant les masques FFP2 déjà disponibles dans les collèges. Les masques chirurgicaux de type 2 sont arrivés par avion. Il restera donc les cas particuliers isolés d'allergies ou d'impossibilité de porter le masque et, dans ce cas, on passera à **des arrêts maladie car plus d'ASA à ce stade**.
- Garde d'enfants : si aucune autre possibilité alors on place les enseignants en travail à distance en attendant la réouverture de toutes les écoles qui est une priorité.
- **Quatorzaine** : position administrative qui permet de travailler à distance pour éviter l'arrêt maladie (solution locale en attendant un éventuel changement décidé au niveau national).
Quatorzaine ou septaine pour les enseignants qui ont quitté leur poste pour cause de suspicion. Un protocole clair est en cours de finalisation par le SG et il sera transmis aux OS.
-
- **SGEN** : services et EDT exposé : un vrai souci avec les contractuels et les stagiaires notamment. Malheureusement, les petits besoins doivent bien être remplis et cela ne peut pas être faits par les titulaires. On essaie d'améliorer les situations au cas par cas en RH depuis la rentrée. (Exemple d'un enseignant de philo sur 4 établissements dans l'ouest).
- **SGEN** : Nous aurons un N° de tél commun ou dédié aux OS dans le cadre de la crise sanitaire.

Mise en place d'une vraie méthode de concertation Rectrice/maire/préfet pour une cohérence sur tout le territoire. Ne jamais oublier que c'est l'ARS qui prend les décisions d'ordre médical et sanitaire.

- **SGEN** : demande d'intervention du rectorat face à certains médias (FREEDOM) qui ne respectent pas le droit à l'image des personnes et des fonctionnaires dans le cadre de leur fonction. Ils vont le faire en se référant à la CNIL.

Le rectorat a aussi demandé au préfet la présence de forces de police devant les établissements et les écoles pour protéger les personnels en première ligne des parents qui seraient excités.

Protection des personnels : des convocations peuvent être faites aux familles qui n'ont pas respecté les règles ou agressé verbalement des enseignants ou directeurs dans le 1^{er} degré.

- Dépistage massif non envisagé car pas organisable au niveau du rectorat
- Travail sur les sanitaires nécessaire mais on peut faire appel au bon sens (ex :pb de sanitaire au rectorat)
- Pas de gratuité des masques car c'est une décision gouvernementale. Par contre l'académie a suffisamment de stock pour aider les familles en difficulté et dépanner au cas pas cas.
- Côté anxiogène indéniable, on peut orienter certaines familles vers des psychologues.
- Médiatisation de la rentrée scolaire à la Réunion : les médias nationaux ne s'intéressent qu'au côté anxiogène et non à tout ce qui fonctionne.
- Pb des fake news liées à d'autres problématiques que celle du Covid (agitation, lutte politique)
- Gros moyens d'aide aux devoirs avec 400.000 HS. Cela peut être utilisé pour des enseignants volontaires pour aider au distanciel EN PLUS DU "PRESENTIEL" ; c'est la consigne qui a été donnée et qui doit être appliquée. **Il ne peut y avoir de travail en distanciel quand on est en présentiel à temps complet sans une prise en compte de ce travail en plus.**
- CANTINE : problème des distances sans le masque. C'est un risque mesuré chez les enfants selon les études qui sortent. Il faut donc **éviter les brassages lors de ces moments** (garder les mêmes cohortes d'élèves qui mangent en même temps tous les jours)
- Inquiétude des enseignants : il faut les rassurer car ce sont des professionnels qui doivent appliquer les textes, sans les remettre en question devant les élèves et les parents, mais au contraire faire de la pédagogie sur l'importance de ces gestes. Il faut les engager à discuter avec les structures d'écoute mises à disposition pour avancer si nécessaire.
- Comment faire avec les familles qui remettent leur enfant le lendemain alors que la veille ils présentaient des symptômes ? On ne peut que dialoguer, mais on ne peut pas exiger de certificat médical, c'est la règle du secret médical, chacun reste dans son domaine professionnel.

- Forte augmentation des demandes d'instruction à domicile mais ce n'est pas encore une explosion.
- RAPPEL : le message de la rectrice est destiné aux CADRES de l'EN pour les aider à gérer et à gouverner, il n'est pas destiné aux familles ou aux élèves. Elle n'est pas opposée à sa diffusion plus large chez les personnels.
- Manque de personnel APSH rappelé par la FSU. 2 ou 3 situations ont été débloquées mais plus de moyens à ce stade. Quel est le nombre ?
- Demande de non-discrimination des femmes CDD enceintes pour bien obtenir leur poste/ leur contrat au barème indépendamment de leur situation de grossesse. Si interruption de 4 mois, le décompte repart à 0 car par de « suspension de la règle des 4 mois » pour le moment.
- RECOURS : sont-ils en cours de traitement ?

Pas vraiment de recours mais plutôt des révisions d'affectation car les collègues ont bien obtenu un de leurs vœux. Ne pas oublier que les chefs de service/division sont aussi des personnels et qu'ils sont sous tension.

PB des lauréats de concours envoyés en métropole : particulièrement compliqué cette année.

Fin des affectations le 31 juillet cette année au lieu du 7 ou 8 juillet. Il y en a encore en cours. Des erreurs ont été commises sur l'ancienneté des personnels ex non titulaires, un certain nombre ont pu être réparées mais maintenant cela va devenir très compliqué avec la rentrée de métropole.

Transparence des chiffres voulue par la rectrice. Pas de souci pour les cas COVID mais plus compliqué pour les cas contacts qui explosent. La cellule de rentrée sera basculée sur la cellule de signalement.

Liste complémentaire CRPE : refus du MEN d'attribuer des postes supplémentaires malgré la demande des OS et du CREFOM.

Didier Hoarau pour le Sgen-CFDT